

en se servant des fonds de réserve de cette union pour fonder ladite banque. On a ainsi l'espoir d'être en mesure d'avancer des capitaux aux propriétaires qui en auraient desoin.

**ANGLETERRE.**—La chambre des Communes a passé un vote de confiance envers les ministres. La majorité n'a été que de 46 sur 574 membres présents. Cependant ce vote ne peut être regardé comme un indice impartial de l'opinion publique, parce que des intrigues profondes sont en jeu pour amener la résignation du ministre.

#### *Assaut sur Sa Majesté la Reine.*

Le 27 juin, Sa Majesté accompagnée de trois de ses enfants, quittait en voiture le palais de Cambridge—House, et le carrosse venait de passer la porte cochère, lorsqu'un misérable du nom de Robert Pate, ayant à la main une canne très légère, s'avançant vers la voiture, s'approcha de Sa Majesté et lui donna plusieurs coups de cette canne sur la tête et au visage, mais heureusement sans faire grand mal à la reine. La coiffure de Sa Majesté a été démolie et son front portait l'empreinte du coup qu'elle avait reçu. L'assaillant a été immédiatement arrêté et conduit à la prochaine station de Police. La Reine en cette circonstance, a montré beaucoup de sang-froid. Le soir Sa Majesté s'est rendu à l'Opéra où elle fut saluée par la foule, d'applaudissements enthousiastes.

#### ITALIE.

On écrit à l'*Univers*, ce qui suit :—

Rome, le 20 juin 1850.

Nos rouges continuent leurs exploits : seulement, on peut remarquer avec satisfaction que leur ardeur diminue et qu'ils se cachent avec un soin de plus en plus grand. Vous avez vu, par ma lettre du 4, qu'ils avaient encore, à cette époque, employé la poudre, les grenades, les machines infernales et autres moyens de cette force et de cet éclat. Aujourd'hui ils en sont venus aux pierres et aux allumettes chimiques.

Il y a ici un tribunal qui les inquiète plus que tous les autres : c'est celui du Cardinal-Vicaire, et ils ont sans doute pour cela d'excellentes raisons. C'est à ce tribunal que sont portées toutes les causes d'immoralité, de débauche et de libertinage. Or, il paraît que nos héros ont eu fréquemment des démêlés avec cette cour un peu gênante. Plusieurs même ont été happés et mis en prison par les officiers de police de Son Eminence. Il fallait bien se venger de cette intolérance : voilà pourquoi, dans la nuit du 16 au 17, ils ont enfoncé les portes de l'étude d'un notaire attaché à ce tribunal, et y ont bravement mis le feu, espérant détruire par ce moyen certains papiers et certaines procédures qui ne sont pas précisément à leur honneur. L'incendie, qui pouvait produire les effets les plus désastreux, non-seulement dans l'étude incendiée, mais encore dans tout le quartier environnant, a été heureusement étouffé.

Les hommes d'ordre se demandent, à la vue d'attaques aussi multipliées et aussi audacieuses, ce que fait la police pour prévenir d'aussi abominables attentats. L'indulgence est une vertu ; mais la justice aussi est un devoir ; les citoyens paisibles ont le droit d'être protégés dans leurs personnes et dans les propriétés contre ces barbares, et il faut dire le mot, contre ces assassins. Espérons que le Gouvernement saura prendre des mesures efficaces : c'est l'impunité qui enhardit ces misérables, plus lâches encore qu'ils ne sont célébrés.

Le ministre de la guerre vient d'ordonner un enrôlement de 4,000 hommes et il poursuit activement l'organisation de la nouvelle armée. On voit le plus grand plaisir qu'il paraît vouloir entrer résolument dans la voie que nous nous permettons d'indiquer dans notre dernière lettre, et qui est d'appeler au commandement, autant que possible, des officiers capables, dévoués au Saint-Siège et pris dans toutes les nations catholiques. Les trois premiers choix sont tombés sur des hommes on ne peut plus honorables, et qui ont fait en Suisse et dans les Etats romains leurs preuves de bravoure et de fidélité à la cause de l'Eglise et de la société. Que le ministre persévère dans cette voie : la bonne composition de de l'armée pontificale est à ce prix.

**ETATS-UNIS.**—M. Millard Fillmore, vice président de la république, succède de droit au général Taylor, comme président. Les funérailles de l'ancien président ont eu lieu, samedi. Le ministre en masse a résigné, et M. Webster a été chargé par le président de former une nouvelle administration.

#### **Retranchement dans les Salaires des Officiers Publics.**

M. Boulton a dû proposer en comité général de la chambre, une série de résolutions tendant à fixer le salaire du gouverneur à £2,500 par année.

2<sup>e</sup> divisant les salaires de tous les officiers publics (les juges exceptés) en trois classes : 1<sup>re</sup> classe, salaire n'excédant pas £500 ; 2<sup>e</sup> classe, salaire n'excédant pas £300 ; 3<sup>e</sup> classe, salaire n'excédant pas £175. Tous les officiers publics devront appartenir à une de ces classes.

3<sup>e</sup>. La paie des représentants fixée à 15s. par jour et en aucun temps le montant total de cette paie ne pourra excéder £75 pour chaque membre.

4<sup>e</sup>. Le salaire de l'orateur de la chambre sera de 22/6 par jour.

#### **CANAL ENTRE LE ST. LAURENT ET LA RIVIERE ST. JEAN.**

M. Chauveau dit qu'il s'était engagé dans une assemblée publique tenue à Québec, à mettre ce sujet sous la considération du gouvernement. Il aimait à voir qu'un hon. membre qui est plus intéressé dans cette entreprise que les citoyens de Québec a déjà soulevé la question, et qu'il a demandé la nomination d'un comité pour s'enquérir de la possibilité de construire ce canal. Cet hon. membre dont il veut parler est le représentant de Rimouski, qui a fait à grands frais l'exploration partielle de la route. Il est clair qu'il y a de grandes facilités pour la construction d'un canal, tout le monde en est convaincu, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick a montré qu'il comprend le prix d'un ouvrage de ce genre. Voici quelques extraits du discours du rév. M. Churchill à l'assemblée publique qui montrent combien ce travail est désirable.

" La rivière n'a pas besoin d'être explorée, disait ce monsieur, et l'étendue du portage entre Trois-Pistoles et le Lac Témiscouata n'est que de 18 milles, ou entre la Rivière du Loup et le Témiscouata, de 36 milles ; et il n'y a aucun doute que le reste ne soit entrepris par le Nouveau-Brunswick. J'attirerai maintenant l'attention à la route elle-même, et aux grands points qu'il faut gagner. La route va à St.